



Politique européenne

Les relations de la Suisse avec une UE en plein bouleversement

11 juillet 2005

Numéro 27

dossierpolitique

economiesuisse
Fédération des entreprises suisses
Verband der Schweizer Unternehmen
Federazione delle imprese svizzere
Swiss Business Federation

Carrefour de Rive 1
Case postale CH-1211 Genève 3
Téléphone +41 22 786 66 81
Téléfax +41 22 786 64 50
www.economiesuisse.ch

Les relations de la Suisse avec une UE en plein bouleversement

L'essentiel en bref

Indépendamment de l'issue du référendum sur la Constitution européenne en France et aux Pays-Bas et de l'échec du sommet sur la politique budgétaire qui s'est tenu à la mi-juin 2005, l'Union européenne traverse une phase difficile sur le plan économique. On peut se demander à quel point la Grande-Bretagne, qui présidera l'UE au deuxième semestre 2005, peut donner à l'UE une orientation plus favorable à l'économie.

Position d'économiesuisse

L'économie continue de s'engager pour une orientation pragmatique de la politique européenne fondée sur une voie bilatérale qui a fait ses preuves. economiesuisse soutient l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE. En effet, celle-ci renferme des opportunités pour les entreprises et les employeurs. Le rejet de cet objet aurait des conséquences importantes pour la place économique suisse.

L'UE se trouve en plein bouleversement. Avec l'extension de l'UE et l'adoption par les chefs d'Etat et de gouvernement du traité établissant une Constitution européenne, l'intégration européenne a atteint un sommet en 2004. Le rejet de la Constitution européenne par la France et les Pays-Bas a brutalement interrompu cette évolution au début du printemps 2005. L'échec du sommet de juin à Bruxelles, au cours duquel les ministres n'ont pu se mettre d'accord sur un budget communautaire pour les années 2007-2013, est à l'origine d'une évaluation pessimiste de la situation par Jean-Claude Juncker, président luxembourgeois du Conseil européen au premier semestre 2005 : « Ne croyez pas ceux qui disent que l'Union n'est pas en crise. Elle traverse une crise grave ». Depuis, l'incertitude règne dans l'Union européenne. Cela freine la mise en œuvre de réformes indispensables et le processus d'élargissement. Cependant, la crise actuelle ne sonne pas le glas de l'UE. Le traité de Nice reste en vigueur. Il n'y a donc pas lieu de craindre un vide juridique. De même, l'adoption d'un cadre financier n'est pas encore urgente.

Indépendamment des questions relatives à la Constitution et au budget, l'UE traverse une phase difficile notamment sur le plan économique. La Commission européenne présidée par José Manuel Barroso doit relever des défis de politique économique. Pour garantir durablement la prospérité et les emplois en Europe, l'UE devra renforcer sa compétitivité et donner un nouveau souffle à son économie. Des réformes sont nécessaires, mais leur mise en œuvre sera couronnée de succès si les Etats membres les soutiennent. Une

économie performante est le moteur de la force intégrative de l'UE.

Constitution : le rejet de la France et des Pays-Bas

Les questions concernant la répartition du pouvoir au sein de l'UE élargie, la capacité à prendre des décisions et à agir et la légitimité démocratique sont au centre des débats. Afin de relever ces défis, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté, le 29 octobre 2004 à Rome, pour la première fois un cadre réglementaire constitutionnel, à savoir le traité constitutionnel. La nouvelle Constitution européenne prévoit les progrès concrets suivants : L'accroissement du nombre de domaines dans lesquels les décisions sont prises à la majorité qualifiée et la possibilité d'une collaboration accrue entre différents Etats dans des domaines politiques spécifiques accroissent la capacité d'action de l'UE. La transparence du mécanisme de décision est renforcée du fait que la codécision devient la règle dans le processus législatif. La consolidation des compétences du Parlement européen et l'introduction d'une initiative citoyenne européenne répondent en partie à l'exigence d'un renforcement de la démocratie. Les organisations économiques européennes estiment que la Constitution ne représente certes pas un bond en avant, mais un bon compromis.

La Constitution n'a pas surmonté son plus gros obstacle, à savoir sa ratification par chacun des Etats membres de l'UE selon un processus interne avant son entrée en vigueur. Peu de temps après que les dix premiers Etats membres avaient adopté la Constitution, la

France et, tout de suite après, les Pays-Bas ont rejeté la Constitution au cours d'un référendum. Les raisons du rejet sont multiples mais ne résident certainement pas exclusivement dans le texte de la Constitution.

Lors du sommet européen des 16 et 17 juin 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de prolonger indéfiniment le délai de ratification et de laisser aux Etats membres le soin de décider s'ils poursuivent ou non le processus de ratification. Quel que soit le sort de la Constitution, les traités de Nice restent en vigueur et garantissent que l'Union ne tombe pas dans un vide juridique.

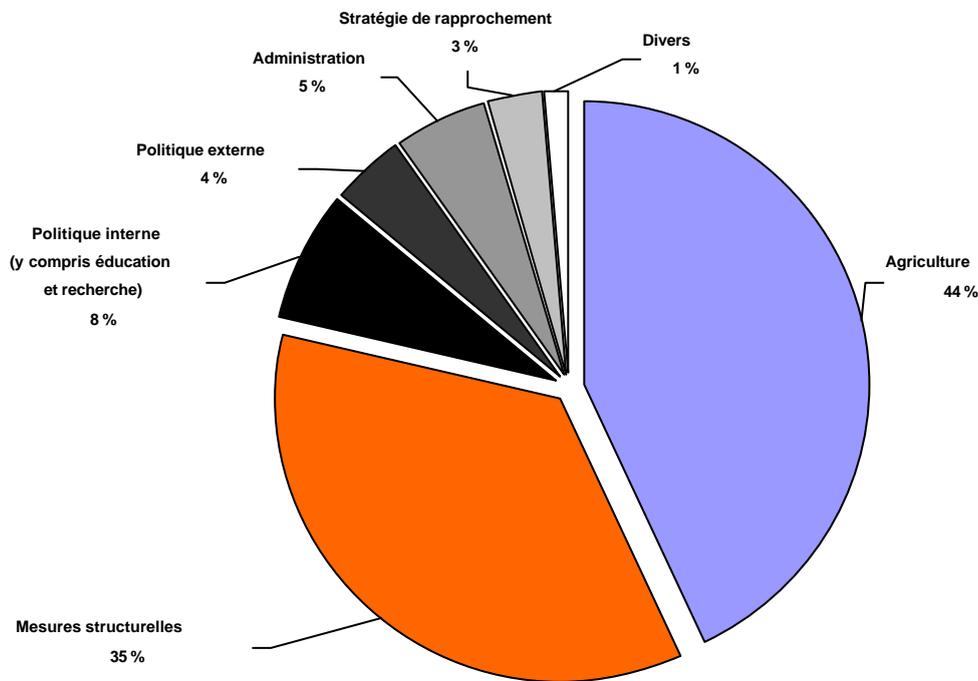
Le rejet de la Constitution n'était pas une bonne nouvelle pour l'économie européenne. Une phase d'incertitude a commencé. A court terme, il est vraisemblable que le rejet de la Constitution ait des effets négatifs, en particulier en ce qui concerne l'orientation

de la politique économique de l'UE : Des réformes nécessaires seront ajournées. A long terme, en revanche, il est possible que l'Union se tourne davantage vers des objectifs économiques, à condition toujours que l'influence anglo-saxonne prenne de l'ampleur.

Cadre financier : formation de pôles

Malgré plusieurs propositions de compromis de la présidence luxembourgeoise et la volonté des nouveaux membres de renoncer à une partie du soutien accordé par Bruxelles, le sommet européen de la mi-juin n'a abouti à aucun consensus au sujet des cadres financiers futurs de la Communauté (2007-2013). La Grande-Bretagne insiste sur le maintien du rabais spécial négocié en 1984 par Margaret Thatcher, alors premier ministre, critiqué par plusieurs Etats membres de

Budget 2005 de l'UE (120 mrd euros environ) : utilisation



Sources: Commission européenne 2005

l'UE depuis. Londres serait disposé à revenir sur sa position si le budget agricole, qui représente plus de 40 % de l'ensemble du budget européen, était revu et que les priorités budgétaires étaient déplacées vers des domaines ayant une incidence sur la croissance. La France en particulier s'oppose à une révision en profondeur du budget agricole.

Deux pôles comprenant des représentants de divers partis semblent se cristalliser dans l'UE en ce qui concerne non seulement l'utilisation du budget, mais également les propositions de réforme de la politique économique (directives sur les services et sur le temps de travail) et la question d'une issue adéquate à la crise actuelle. D'un côté, les partisans du modèle anglo-saxon (la Grande-Bretagne, les nouveaux Etats membres, la Scandinavie) : Ils sont ouverts à une intégration en vue de créer un marché et considèrent que la transformation de l'Union en un marché intérieur le plus grand possible et libéralisé constitue une opportunité. De l'autre côté se trouvent les partisans d'une intégration politique forte (membres fondateurs) qui se fonde sur le modèle social européen. On ignore aujourd'hui vers quel pôle l'UE évoluera à moyen terme. Cela dépendra notamment du rôle de la Grande-Bretagne qui en reprenant la présidence le 1er juillet 2005 devra assumer un héritage complexe et de l'issue des élections imminentes en Allemagne et en France.

Croissance et emploi : un bilan inquiétant

« L'Union européenne s'est donné pour objectif de devenir l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde d'ici à 2010, capable de garantir une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi, d'une plus grande cohésion sociale et d'un développement durable de l'environnement. » Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE se sont fixé cet objectif ambitieux en mars 2000, lors du Conseil européen de Lisbonne. Cinq ans plus tard, à mi-parcours, le bilan est décevant. Les objectifs de Lisbonne n'ont pas pu être atteints. Au contraire, l'économie européenne a perdu du terrain par rapport à ses concurrents d'Amérique du Nord et aux pays émergents d'Asie. Les parts de l'UE au commerce mondial reculent. En ce qui concerne la croissance économique et celle de la productivité, l'UE affiche des taux de 2,0 % et 1,0 %, loin derrière les Etats Unis (3,0 % et

• Programme européen visant à donner un nouvel élan à l'agenda de Lisbonne...

.....pour que l'Union européenne devienne l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde d'ici à 2010.

• Faire de l'Europe une zone plus attrayante pour l'investissement et le travail

- Parachever le marché intérieur
- Veiller à l'existence de marchés ouverts et concurrentiels dans et en dehors de l'Europe

• Mettre la croissance et l'innovation au service de la croissance

- Réaliser l'objectif de 3,0 % du PIB consacrés aux dépenses de R&D
- Favoriser les technologies de l'information et de la communication

• Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité

- Attirer le plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale
- Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et accroître la flexibilité des marchés en levant les obstacles à la mobilité du travail

1,9 %). Le taux d'emploi de l'UE est inférieur à l'objectif de mi-parcours fixé à Lisbonne (67 %) et le taux de chômage moyen se maintient à un niveau constant avoisinant les 8,0 %.

« Lisbonne traite de tout et donc de rien. Tout le monde est responsable et personne ne l'est », a diagnostiqué un groupe d'experts dirigé par Wim Kok, l'ancien premier ministre néerlandais. En réaction, la Commission européenne a présenté, début 2005, un programme visant à donner un nouvel élan à l'agenda de Lisbonne (cf. encadré). A l'avenir, on assistera à un recentrage sur des mesures stimulant la croissance et l'emploi. Les objectifs des politiques sociale et environnementale passent peu à peu au second plan. L'augmentation des dépenses de recherche-développement (objectif 3,0 % du PIB), la promotion de réseaux d'innovation et une optimisation de la coordination en matière de recherche doivent permettre de renforcer la capacité d'innovation européenne. Il convient toutefois de tenir compte du fait que l'innovation et la crois-

sance ne peuvent être planifiées dans le cadre d'une politique industrielle. La réussite de l'Europe dépend plutôt du cadre posé à l'économie de marché et de la possibilité pour les entreprises de se développer librement et pour les citoyens de s'épanouir. Dans ce contexte, l'orientation principale du programme d'action – parachever le marché unique, supprimer des obstacles administratifs à la création d'entreprise et promouvoir la mobilité du travail – doit faire l'objet d'une appréciation positive. La prise en considération de particularités nationales dans la définition et l'évaluation des objectifs doit permettre de rattraper le « déficit de transposition ». En outre, les différents gouvernements ont à présenter un programme d'action national pour la stratégie de Lisbonne d'ici à la fin 2005.

Marché intérieur : réformer le marché intérieur, favoriser son ouverture vers l'extérieur

L'achèvement du marché intérieur est une priorité pour l'économie européenne. Dans le domaine des infrastructures et plus encore dans celui des services, – qui génère 70 % du PIB au sein de l'UE – , il reste encore très fragmenté. Des obstacles administratifs discriminent les prestataires de services étrangers, raison pour laquelle les petites et moyennes entreprises se limitent souvent au marché de leur pays d'origine. En ce qui concerne la mise en œuvre des directives relatives au marché intérieur, il reste encore beaucoup de pain sur la planche. Le nombre de textes qui n'ont jusqu'ici pas encore été intégrés dans le droit national d'au moins un pays membre de l'UE est de 134 au total. Seuls cinq Etats atteignent l'objectif imposé par l'UE, à savoir un déficit de transposition inférieur à 1,5 %. Les divergences au niveau de la transposition et de l'interprétation du droit communautaire au sein du marché intérieur empêchent l'exploitation optimale du potentiel de libre-échange et de mobilité des facteurs. L'adoption de la directive relative aux services sur le marché intérieur (directive Bolkestein) aurait pu constituer une bonne base pour régler ce problème. Dans sa version initiale, cette directive prévoyait de supprimer des obstacles à la libre circulation des services dans un grand nombre de domaines. L'élément central de la directive est le

principe dit du pays d'origine, selon lequel des entreprises peuvent fournir des services dans tout l'espace européen à condition de respecter les dispositions légales de leur pays. Louable du point de vue de la politique économique, cette proposition a suscité d'importantes résistances. Les opposants craignent que les entreprises s'installent avant tout dans les pays membres où les prestations sociales et les normes environnementales sont les plus basses. Ces craintes sont partiellement responsables du rejet de la Constitution.

Cet automne, le Parlement européen examinera la directive et le rapport sur les services d'Evelyne Gebhardt, rapporteuse allemande du comité compétent du Parlement européen. Le rapport Gebhardt prévoit de remplacer le principe du pays d'origine par le principe de la reconnaissance réciproque. Les services publics ne seraient pas touchés en cas de libéralisation. Les organisations économiques européennes doutent, à raison, qu'une directive aussi diluée produise l'effet nécessaire.

Un marché intérieur ouvert et concurrentiel est la condition du succès de la politique économique extérieure. Par conséquent, l'UE s'engage dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour la poursuite des libéralisations. L'échec possible du cycle

Un marché intérieur ouvert et concurrentiel est la condition du succès de la politique économique extérieure

de Doha a poussé l'UE, au début de l'été 2004, à accepter des négociations sur les subventions aux exportations agricoles, à la condition que d'autres partenaires commerciaux démantèlent

dans le même temps leurs instruments de promotion identiques ou similaires. Parallèlement à son engagement multilatéral, l'UE a poursuivi la stratégie du bilatéralisme avec des partenaires commerciaux importants. C'est dans ce contexte qu'il faut placer les négociations avec le Mercosur (un échec pour l'instant), l'initiative commerciale avec l'ASEAN et l'approfondissement des relations économiques avec la Chine et le Japon. Néanmoins, les Etats-Unis restent le principal partenaire commercial de l'UE. Après plusieurs conflits commerciaux, les relations économiques transatlantiques semblent s'améliorer. A la mi-mai 2005, la Commission européenne a proposé, dans une communication intitulée « Un partenariat UE/Etats-Unis renforcé et un marché plus ouvert pour le 21^e siècle », de dévelop-

per es relations économiques transatlantiques.

Réforme du pacte de stabilité et de croissance : un compromis

Des fondements macroéconomiques solides et des finances publiques saines sont indispensables pour une évolution économique dynamique de l'UE. Le pacte de stabilité et de croissance européen a été conclu dans le but de mieux coordonner et surveiller les politiques financières nationales en tenant compte de la politique de la monnaie unique. Le pacte vise en outre à éviter que certains Etats faisant preuve d'une discipline insuffisante en politique budgétaire ne récoltent les fruits de la politique de stabilité communautaire.

Au vu de la faiblesse conjoncturelle et de la faible propension à économiser de certains Etats membres, la situation budgétaire s'est aggravée et l'endettement public est resté supérieur à la limite fixée par le pacte de stabilité et de croissance, à savoir 60 % du PIB européen en 2004. Au lieu de se soumettre aux règles établies en vue de mettre en œuvre une politique budgétaire durable et de promouvoir la croissance via des réformes structurelles, un nombre croissant de gouvernements nationaux ont opté pour une politique financière expansive. En conséquence, la moitié des membres de l'UE n'ont pas respecté le critère relatif au déficit l'an dernier (3 % du PIB). A peine la Commission avait-elle lancé les premières procédures disciplinaires qu'une flexibilisation des règles était demandée. L'Allemagne et la France, les deux Etats présentant le déficit le plus lourd, ont participé très activement au débat en vue de modifier le pacte de stabilité et de croissance. A la fin mars 2005, les Etats membres ont conclu un compromis : Les limites seront maintenues, autrement dit 3 % de déficit et 60 % d'endettement au maximum. La mise à l'écart de groupes de tâches entiers, comme le revendiquent explicitement ou l'appliquent implicitement plusieurs Etats membres (Grèce), ne sera pas non plus admise à l'avenir. Toutefois, un assouplissement aura lieu dans la mesure où les dépassements imputables à des dépenses supplémentaires liées aux politiques de croissance et d'emploi ou à des circonstances extraordinaires

(croissance très faible ou négative) ne feront pas l'objet d'une procédure. On peut se demander si l'assouplissement est sensé sur le plan économique, s'il favorise l'acceptation du pacte de stabilité et de croissance ou si, au contraire, il accroît la marge de manœuvre discrétionnaire des Etats membres, réduit la pression en vue de la prise de mesures incisives et menace l'orientation actuelle de la politique monétaire européenne axée sur la stabilité.

L'élargissement de l'UE : un nouvel élan pour les premiers Etats membres de l'UE

Le 1er mai 2004, Chypre, Malte ainsi que huit pays d'Europe centrale et orientale (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie) ont adhéré à l'UE. Depuis l'effondrement du bloc de l'Est, ces Etats se sont soumis à un processus de transformation inouï en direction de la démocratie et de l'économie de marché. Les nouveaux Etats membres de l'UE affichent un taux de croissance deux fois supérieur à celui des quinze premiers membres de l'UE. Néanmoins, un besoin de rattrapage subsiste. La population de l'UE a ainsi augmenté de 20 % à 450 millions de personnes, tandis que le PIB s'est accru de quelque 5 % seulement. Le retard économique restant par rapport aux quinze premiers membres de l'UE intensifiera la lutte pour les parts du fonds structurel de l'UE à court terme et pèsera sur le budget agricole. L'élargissement a aussi suscité l'espoir que la forte croissance des nouveaux membres de l'UE et leur habitude des processus de réforme donne un nouvel élan à l'agenda de Lisbonne.

L'élargissement de l'UE n'est pas terminé. Néanmoins, le rejet de la Constitution se traduira par un ajournement de l'élargissement de l'UE. D'ailleurs, des réserves liées à la décision d'entamer des négociations avec la Turquie pourraient avoir joué un rôle dans le rejet de la Constitution par les peuples français et néerlandais. Les négociations d'adhésion avec la Croatie, qui devaient initialement débiter le 1er mars 2005, ont été momentanément suspendues au motif que la Croatie ne coopère pas suffisamment avec le Tribunal de La Haye.

A l'heure actuelle, l'UE poursuit une stratégie toute

L'avenir de l'UE dépendra de sa capacité à aborder les projets futurs relatifs à l'élargissement et à l'approfondissement des relations de manière différenciée

en retenue à l'égard des autres Etats désireux d'adhérer à l'UE. Au lieu de démarrer des négociations d'adhésion, Bruxelles a lancé, il y a deux ans, la politique de voisinage européenne. Cette dernière vise à établir un réseau de coopération dense sans dépasser les seuils fixés et garantir le libre accès au marché intérieur de l'UE aux partenaires qui effectuent des réformes politiques, économiques et institutionnelles. Cependant, faute d'une perspective d'adhésion, la motivation des gouvernements d'Etats désireux d'adhérer à l'UE à effectuer des réformes risque de baisser.

Les questions sur la capacité des institutions d'une UE à 25 ou plus fondées sur le traité de Nice à prendre des décisions et à agir reviennent sur le devant de la scène. L'avenir de l'UE dépendra de sa capacité à aborder les projets futurs relatifs à l'élargissement et à l'approfondissement des relations de manière différenciée.

L'Europe et le monde : l'Europe reste un « nain politique »

L'expression « géant économique, nain politique » s'applique toujours à l'Europe. L'UE n'a pu représenter l'ensemble de ses pays membres dans des organisations internationales (en l'occurrence l'OMC) que dans les domaines dans lesquels elle jouit d'une compétence exclusive – la politique commerciale par exemple. Sinon, l'UE n'a pas présenté un visage unique en matière de politique extérieure ni exercé une influence accrue dans la politique internationale. L'UE était mal équipée sur les plans institutionnel et juridique pour faire entendre sa voix dans la politique mondiale. La Constitution corrigeait ce fait en prévoyant le statut de personnalité juridique vers l'extérieur et en créant un poste de ministre des Affaires étrangères qui devait représenter l'UE dans les organisations internationales.

Du fait du rejet de la Constitution, les réformes institutionnelles prévues sont reportées. L'incertitude et les positions divergentes des Etats membres affaiblissent un peu plus les efforts en vue de présenter un visage unique sur la scène de la politique mondiale. Les Etats membres ne sont pas prêts à renoncer à leur souveraineté en matière de politique extérieure. Le débat sur le siège au Conseil de sécurité de l'ONU et la divergence de position en ce qui concerne la guerre en Irak illustrent bien la situation. Le plus dur semble passé dans la crise qui affecte les relations transatlantiques. L'UE et les Etats-Unis travaillent en partie ensem-

ble dans le domaine de la politique de sécurité. Dans ce domaine, il est capital pour l'économie de garantir une libre circulation des marchandises, des personnes et des services aussi simple que possible.

La Suisse et l'UE: interpénétration économique

L'Union européenne est le principal partenaire économique de la Suisse. En 2004, la Suisse a exporté des biens et services pour plus de 89 milliards de francs (63% du volume total des exportations) vers l'UE et en a importés pour quelque 110 milliards (83% des importations). Quelque 43% (181 milliards de francs) des investissements directs suisses sont réalisés dans l'UE (état à fin 2003). Les entreprises suisses occupaient en 2003 plus de 750 000 personnes dans l'UE (voir graphique « Interpénétration économique Suisse-UE »).

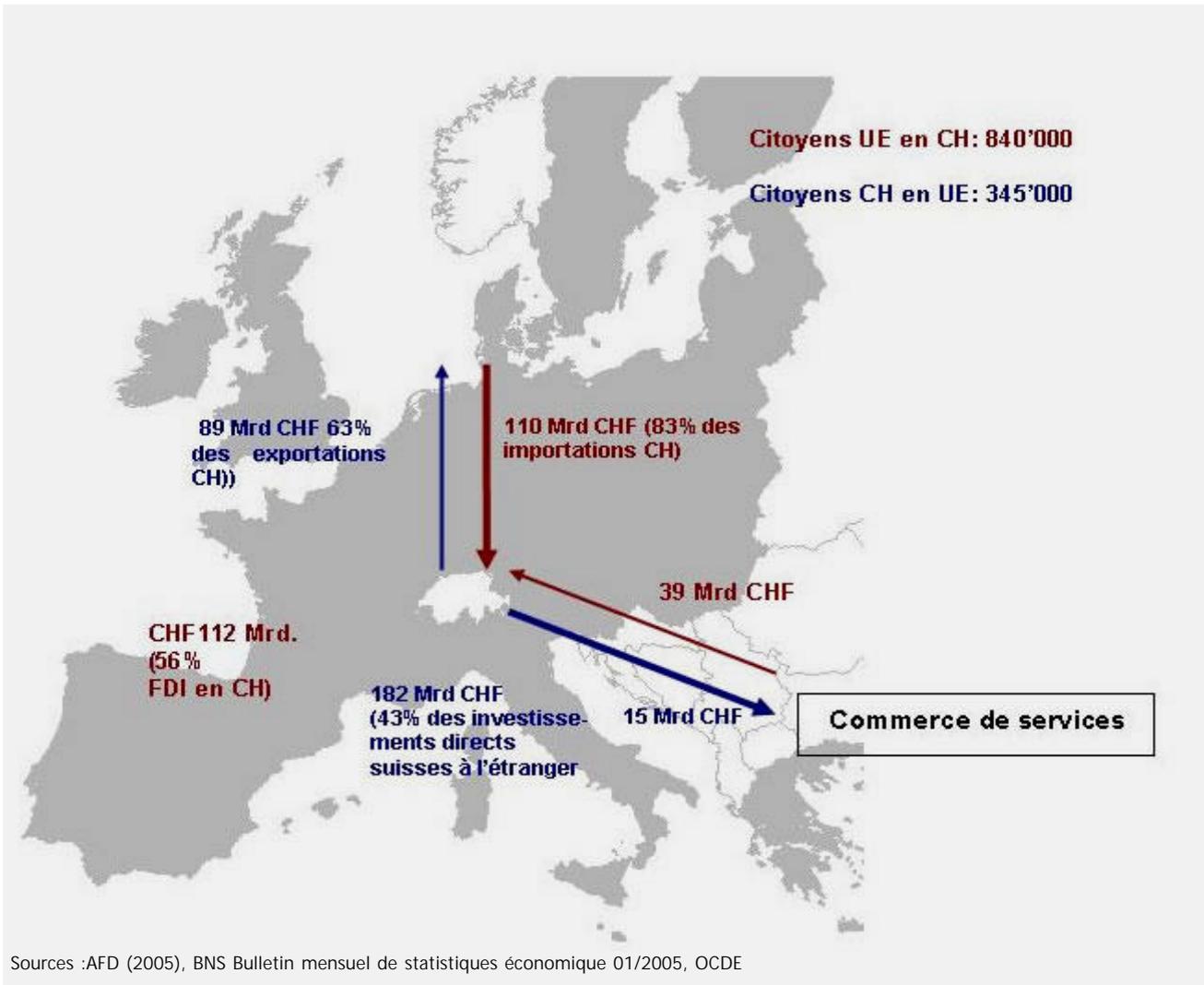
La dépendance de l'économie suisse n'est pas unilatérale, car elle est aussi un des principaux marchés d'exportation de l'UE, devançant même le Japon et la Russie. De plus, les données disponibles montrent que des liens étroits existent entre les entreprises suisses et européennes, qui sont souvent plus importants que les relations entre entreprises de différents pays au sein de l'UE. Les associations économiques entretiennent aussi des relations très étroites avec l'UE. Ainsi, l'économie suisse est-elle membre à part entière de l'association faitière de l'économie européenne (UNICE). Plusieurs membres d'économie suisse participent aussi activement aux travaux des organisations de branche européennes.

En raison de l'interdépendance économique, il est très important que l'UE et l'économie suisse entretiennent de bonnes et étroites relations. Ces relations dépendent de conditions-cadre stables et favorables pour les entreprises, sur lesquelles les acteurs du marché peuvent s'appuyer. Les fondements de telles conditions-cadre ont été posés avec l'accord de libre-échange conclu entre la Suisse et la CE en 1972 et fortement étendus avec les premiers accords bilatéraux de 1999.

L'élargissement de l'UE: une chance pour l'économie suisse

Les accords bilatéraux I ont été automatiquement étendus aux dix nouveaux Etats membres de l'UE lors de leur adhésion. Depuis 2004, l'Europe de l'Est applique les règles européennes unifiées, surveillées au

Interpénétration économique Suisse-UE



niveau supranational et juridiquement applicables. Les nouveaux Etats membres affichent un taux de croissance économique élevé: 4,5% en moyenne en termes réels entre 1993 et 2002. Le besoin de rattrapage et l'accroissement de leur prospérité entraîneront une hausse de la demande de produits industriels et de services en vue d'améliorer les infrastructures. Ces facteurs augmentent les chances des entreprises suisses sur les marchés d'Europe centrale et orientale. L'économie suisse peut s'attendre à ce que l'élargissement de l'UE dope la croissance du PIB de 0,2 à 0,5% environ. Cela représente, d'une part, une augmentation de la performance économique de 1 ou 2 milliards de francs par an et, d'autre part, la garantie des emplois existants et la création de nouveaux emplois en Suisse. Les grandes, mais aussi les petites et moyennes

entreprises actives à l'exportation en bénéficieront. Ainsi, les entreprises suisses du secteur des arts et métiers et toute l'économie intérieure en profiteront aussi indirectement.

Les accords bilatéraux II et l'extension de la libre circulation des personnes

Cette base solide a été complétée par une deuxième série d'accords bilatéraux (accords bilatéraux II) en 2004. Les négociations ont abouti à de bons résultats. Ils apportent des avantages concrets à l'économie suisse. Ils renforcent la collaboration avec l'UE dans divers domaines (fiscalité de l'épargne, lutte anti-fraude, Schengen/Dublin, produits agricoles transformés, environnement, pensions, médias, statistique,

formation) tout en préservant des intérêts majeurs de la Suisse: le nouvel accord sur la fiscalité de l'épargne entré en vigueur au 1^{er} juillet 2005 préserve le secret bancaire suisse. La suppression de l'impôt à la source sur le versement de dividendes, d'intérêts et de redevances entre entreprises liées est importante pour les firmes actives à l'échelle internationale et elle renforce la place économique suisse. L'accord sur les produits agricoles transformés aboutit à une ouverture du marché et à une simplification considérable du commerce entre la Suisse et l'UE qui aura des conséquences positives principalement pour les entreprises de l'industrie alimentaire. L'association de la Suisse à Schengen/Dublin que le peuple suisse a nettement acceptée en votation populaire le 5 juin 2005 encourage la collaboration transfrontière dans les domaines de la police, de la justice et de l'asile et facilite la libre circulation des personnes. L'accord aura un impact positif sur le tourisme et les voyages d'affaires, notamment pour les personnes originaires de pays lointains. Compte tenu du fait que la clause d'opting out n'est pas limitée dans le temps, le secret bancaire n'est pas menacé, même en cas d'extension de l'entraide judiciaire aux impôts directs, une mesure d'ores et déjà planifiée par l'UE. Avec cet accord, la frontière avec la Suisse n'est plus une frontière extérieure de Schengen, ce qui assure un déroulement facile des démarches liées au trafic transfrontalier de marchandises.

En parallèle, la Suisse a négocié avec l'UE un proto-

cole additionnel relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes (accords bilatéraux I) aux nouveaux Etats membres de l'UE. L'accord revêt une importance particulière pour l'économie suisse. L'extension de la libre circulation des personnes simplifie l'embauche de travailleurs et améliore le fonctionnement et la flexibilité du marché du travail suisse. L'accroissement de la mobilité du marché du travail entre la Suisse et l'UE bénéficie aussi aux citoyens suisses. Les craintes des opposants relatives à une immigration de masse et à une forte hausse du chômage sont sans fondement, comme le montrent deux publications récentes. Sans contrat de travail valable, les citoyens de l'UE ne peuvent pas s'installer en Suisse. L'ouverture du marché du travail se fera progressivement et de manière contrôlée. Les règles sont plus strictes que pour les Quinze. Des données empiriques montrent qu'aucune migration de masse des pays pauvres vers les pays riches n'a eu lieu au sein de l'UE.

Votation importante

Au cours de la session de décembre 2004, les Chambres fédérales ont approuvé les accords bilatéraux II et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à une large majorité. Les démocrates suisses et l'Alliance de gauche ont lancé une demande de référendum contre l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes. La votation est fixée au 25

Indicateurs de la Suisse et de l'UE-25, comparaison

	Année	CH	UE
Population en mio.	2002	7.26	452.55
BIP/habitant en SPA ¹	2003	131	100
Croissance moyenne réelle du PIB en %	1995-2004	1.3	1.9
Croissance réelle du PIB attendue ²	2005	1.5	2.3
Taux d'inflation	2004	0.8	2.1
Taux de chômage	2004	3.9	9.0
¹ Standard de pouvoir d'achat (adapté aux différences de prix nationales)			
² Estimations seco/Eurostat			
Sources : OFS ; OCDE ; Eurostat			

septembre 2005. Dans l'éventualité d'un refus de l'extension de la libre circulation des personnes, l'ensemble des accords bilatéraux I (libre circulation des personnes, transports terrestres, transport aérien, recherche, agriculture, marchés publics, obstacles techniques au commerce), indispensables pour l'économie suisse, serait remis en question du fait de la « clause

Le bilatéralisme a fait ses preuves dans les relations avec l'Union européenne et a permis une forme de collaboration positive orientée vers la résolution

guillotine». L'UE n'admettrait jamais que certains de ses membres fassent l'objet de discrimination. Un rejet en votation mettrait le bilatéralisme en danger et saperait les fondements de notre relation contractuelle avec l'UE. La crise qui en découlerait aurait des conséquences imprévisibles pour l'économie suisse. Les relations entre notre pays et l'Union européenne en pâtiraient beaucoup. C'est la raison pour laquelle l'économie suisse soutient fermement l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays de l'UE.

Conclusion: l'économie souhaite poursuivre une voie bilatérale qui a fait ses preuves

L'économie suisse s'engage pour une politique européenne pragmatique. Les principes d'une politique économique de marché doivent servir de référence. L'économie est favorable à l'ouverture des marchés, même si elle peut se révéler douloureuse pour certains acteurs, et elle combat les interventions étatiques entravant les mécanismes de marché. Malheureusement, on constate régulièrement de telles tendances du côté de l'UE (fusions transfrontalières, directives relatives au marché du travail, directives sur les produits chimiques). En Suisse, où la subsidiarité n'est pas un vain mot, il est souvent plus facile de couper court à de tels développements qu'à l'échelle de l'UE. Les milieux économiques suisses n'ont pas envie de perdre ces avantages. Les gains d'efficacité découlant d'une intégration joueraient certes un rôle important, mais une reprise des politiques financière, fiscale et monétaire européennes ainsi que de la politique de l'emploi et de la politique sociale aurait un impact plutôt négatif sur la compétitivité des entreprises suisses. L'adhésion à l'UE ne constitue donc pas une option dans un futur proche du point de vue de l'économie suisse. Autrement dit, les accords bilatéraux ne constituent pas une étape préalable à l'adhésion.

Le bilatéralisme a fait ses preuves dans les relations avec l'Union européenne et a permis une forme de collaboration positive orientée vers la résolution des problèmes. Des différends comme ceux relatifs à la perception de droits de douane prévue par l'UE sur les produits réexportés et le renforcement subséquent des contrôles à la douane allemande ont pu trouver des solutions pragmatiques. Le bilatéralisme doit donc être consolidé et développé partout où les deux parties y trouvent leur intérêt. La forte

imbrication économique aboutira à l'avenir à une collaboration dans de nouveaux domaines. Des demandes concrètes se profilent déjà dans les domaines de l'agriculture, de l'électricité et des transports.

En comparaison avec d'autres économies européennes, l'économie suisse est fortement tournée vers l'étranger. L'économie suisse s'engage pour le principe de la compétitivité mondiale de l'économie, et donc pour une stratégie d'économie extérieure globale. La Fédération des entreprises suisses estime donc qu'il faut poursuivre les réformes du marché intérieur (infrastructures, agriculture, etc.). Un marché intérieur plus compétitif stimule la croissance, accroît la compétitivité et crée une marge de négociation pour des accords internationaux. En matière de relations économiques extérieures, il faut soutenir la libéralisation du commerce extérieur et un accès non discriminatoire aux marchés à l'échelle mondiale. C'est dans le cadre multilatéral de l'OMC que l'on pourra le mieux atteindre cet objectif. De plus, il faut entretenir et étendre les relations bilatérales tant avec l'UE qu'avec d'autres marchés importants comme les Etats-Unis ou le Japon, comme l'indique la nouvelle stratégie du Conseil fédéral en matière d'économie extérieure.

Pour toutes questions :

Peter.flueckiger@economiesuisse.ch
Gregor.kuendig@economiesuisse.ch

Pour toutes questions :
email

Encadré_reprise ds texte

Graphique_titre
Graphique_sous-titre
Graphiques_source, commentaires